



Ne pas diffuser

**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil communal
le 27 juin 2019**

RAPPORT N° 13/2019 AU CONSEIL COMMUNAL

Comptes communaux de l'exercice 2018

Rapport sur le préavis 13/2019
« Comptes communaux de l'exercice 2018 »

TABLE DES MATIÈRES

Abréviations	1
Introduction	2
Rapport du réviseur	2
Présentation des comptes et du préavis n° 13/2019	4
Examen des comptes :	
Administration générale	5
Ressources humaines	5
Services des Affaires Intercommunales	6
Direction des systèmes d'information	6
Direction des finances	7
Direction de l'architecture, des infrastructures et de l'énergie	9
Direction de l'urbanisme, de la mobilité et du développement durable	9
Direction des espaces publics	10
Direction de la jeunesse, de l'éducation, de la famille et des sports	10 et 13
Direction de la sécurité	11
Direction des affaires sociales, du logement et de l'intégration	12
Direction de la culture	12
Table récapitulatifs	13
Autres remarques et questions	14
Conclusions	15

ABRÉVIATIONS

ARAS : Association Régionale d'Action Sociale
ASR : Association Sécurité Riviera
CAD : Chauffage à distance
COGEST : Commission de gestion
COFIN : Commission des finances
CSR : Centre Social Régional
DF : Direction des Finances
DASLI : Direction des Affaires Sociales, du Logement et de l'Intégration
DSI : Direction des Systèmes d'Information
DJEFS : Direction de la Jeunesse, de l'Éducation, de la Famille et des Sports
DAIE : Direction de l'Architecture, des Infrastructures et de l'Énergie
FDV : Fête des vigneron
MCH2 : Modèle comptable harmonisé 2 (<http://www.srs-cspcp.ch/fr/mch2-n86>)
MVR : Ligne Montreux Vevey Riviera (Vevey – Blonay – Les Pléiades)
RI : Revenu d'Insertion
REVE : Réseau Enfance Vevey et Environs (<https://www.reseaureve.ch/>)
SESAF : Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation
SI : Services industriels

INTRODUCTION

La Commission de gestion a étudié les comptes communaux 2018 lors de 3 séances, les 13, 14 et 27 mai 2019. Elle a procédé à l'examen des comptes, du préavis n° 13/2019 « Comptes communaux de l'exercice 2018 » et du rapport de révision.

Les 13 et 14 mai a eu lieu l'examen des comptes. La commission a pu bénéficier de l'apport et avisé de MM. Gilles Altermath et Emanuele Ferrara. Le Municipal des finances, M. Etienne Rivier, a présenté en introduction une synthèse de la situation financière de la commune au 31 décembre 2018. Mme la Syndique Elina Leimgruber et Messieurs les Municipaux Michel Renaud, Jacques Ansermet et Etienne Rivier, accompagnés des collaboratrices et collaborateurs de la Ville (cheffes et chefs de service, déléguées et délégués, responsables de secteur) se sont succédés pour répondre aux interrogations de la Commission de gestion. Qu'elles et ils soient vivement remercié-e-s pour leur disponibilité.

Le 27 mai, la commission a reçu M. Olivier Volper, de la société SCF Révision SA, organe de révision des comptes de la commune. Durant une heure, M. Volper a présenté le rapport relatif à la vérification des comptes arrêtés au 31 décembre 2018 et a répondu aux questions des commissaires.

Les membres de la Commission des finances et les membres et suppléants de la Commission de gestion présents étaient Mmes Marcia Ciana, Maria Antonia De Stefanis, Isabel Jerbia, Jennyfer Vincent, Dora Rentsch, Norma Riesen, Danielle Rusterholz, Antoinette Walter, et MM. Nuno Manuel Dos Santos Domingos Aeby, Pierre Butty (Président de la Cogest), Dominique Kambale, Jean Kamba (auditeur), Pascal Molliat, Gilles Perfetta (rapporteur), Sergio De Stefanis Roger Pieren, Alain Gonthier, Patrick Bertschy.

La Commission de gestion présente ci-après le résultat de sa mission de contrôle et vérification de la comptabilité communale.

RAPPORT DU RÉVISEUR

Le 27 mai 2019, la Cogest a rencontré M. Volper, expert-réviseur en charge de la vérification des comptes de la Ville de Vevey. Présents également lors de cette séance, M. Rivier, Municipal en charge des Finances et M. Ferrara, collaborateur de la DF. Le Chef de service de la DF, M. Hersperger, est excusé.

Ci-dessous se trouvent les conclusions du rapport de vérification (version finale), signées par M. Olivier Volper et M. Christophe Pointet. Il est à noter que lors de la rencontre avec M. Volper le 27 mai 2018, le rapport discuté n'était pas la version finale signée.

M. Rivier démarre la séance en indiquant que la vérification des comptes est un élément décisif dans l'évaluation du travail de la Directions des finances. Il ajoute qu'il y a plusieurs années, la Ville de Vevey a changé de mandataire pour la vérification des comptes, suivant ainsi les directives cantonales.

Le réviseur indique que le rapport reçu par les membres de la Cogest le 20 mai est définitif. Deux coquilles sont indiquées : premièrement, à la page 24 sous le titre *Crédits d'étude*, la première phrase doit être complétée ; deuxièmement, à la page 30 sous *Commentaire*, il manque un chiffre « 2 » car le plafond d'endettement net est de CHF 230'000'000.-. Le réviseur informe que les comptes ont été finalisés le 2 mai 2019, mais la vérification a débuté fin 2018 avec le contrôle des liquidités notamment.

Les tableaux de chiffres aux pages 4 à 7 sont les sources des tableaux présentés aux pages 8 à 14.

En page 10, le réviseur indique que l'exercice 2018, même si bénéficiaire, n'est pas identique à l'exercice 2017. On peut constater que la différence entre les attributions aux fonds de réserve et les prélèvements sur les fonds de réserves se monte à CHF -390'000.- en 2018 alors que le même calcul pour l'exercice 2017 montre un résultat de CHF +3'101'000.-. En page 11, le réviseur indique que le ratio de la marge d'autofinancement des investissements est bon depuis plusieurs années, le résultat pour 2018 étant favorisé

par la baisse des dépenses d'investissements. En page 12, une remarque est faite concernant la capacité d'autofinancement. Le résultat de l'indicateur devrait être au-dessus de 10%, mais vu que les taux d'intérêt sont très bas, le résultat de 7,1% peut être jugé comme bon.

Le réviseur indique que les nouvelles règles d'évaluation des actifs qui entreront en vigueur avec l'application du MCH2 auront un impact positif pour les comptes de la Ville de Vevey.

En page 29, sous le titre 21. *Autres dettes à court*, il est confirmé qu'il s'agit de taux d'intérêt négatif pour plusieurs emprunts.



Ville de Vevey

- 40 -

IV. CONCLUSIONS

Les vérifications auxquelles nous avons procédé sont énoncées dans le corps du présent rapport; elles nous ont permis de nous assurer de la concordance entre les écritures contrôlées et les documents comptables présentés.

Les vérifications effectuées n'appellent aucune remarque particulière.

Nous pouvons donc déclarer que les états reproduits en annexes ressortent de la comptabilité et que l'évaluation des actifs retenus au bilan, dont le total atteint Chf 261'862'619.48 est en accord avec les dispositions légales en la matière.

Nous relevons enfin que la comptabilité est tenue avec soin et exactitude, que le classement des documents et des pièces comptables est bien ordonné et que tous les renseignements que nous avons été appelés à demander nous ont été fournis à notre entière satisfaction.

Vevey, le 27 mai 2019

SCF REVISION S.A.


Olivier Volper
Expert-réviseur agréé
(responsable du mandat)


Christophe Pointet
Expert-réviseur agréé

PRÉSENTATION DES COMPTES ET DU PRÉAVIS N° 13/2019

Le 13 mai, la Cogest s'est réunie pour passer en revue les comptes 2018. Présents ce jour-là, outre les membres de la Cogest et la Cofin, Mme la Syndique Leimgruber, M. Rivier, Municipal en charge des Finances, M. Ferrara, collaborateur de la DF, M. Altermath, ancien Chef de service et mandataire de la DF. M. Hersperger, Chef du service des Finances, est excusé.

Le Municipal des Finances présente les comptes 2018 sur la base du préavis municipal n° 13/2019. Le Municipal aborde dans sa présentation la notion d'autofinancement et fait remarquer que l'évolution de celui-ci est positive depuis 2017.

À propos de l'autofinancement, un commissaire constate que celui-ci est largement dû aux recettes aléatoires (recettes fiscales) et non à la compression des charges.

Au vu des recettes, notamment les recettes fiscales, plus élevées que prévues dans le budget, un commissaire demande si la Municipalité ne pratique pas une politique pessimiste au niveau des recettes afin d'exercer une pression maximum sur les charges. La Syndique répond que non. Elle ajoute qu'en augmentant les impôts de trois points, la Municipalité s'était engagée à réduire les charges. Selon cet engagement, elle juge que la Municipalité a bien su gérer les finances de la Ville. M. Altermath ajoute que, même si il y a une situation bénéficiaire en 2018, le déficit de la Ville se porte à plus de douze millions. Par ailleurs, il fait remarquer qu'il y a eu une croissance du nombre de postes (page 5 du préavis). Le Municipal répond qu'il est nécessaire d'avoir une attitude prudentielle, qu'il est nécessaire de tendre vers l'équilibre budgétaire et d'essayer d'obtenir un bénéfice. Finalement, M. Ferrara explique qu'il y a, en 2018, plusieurs millions de recettes aléatoires (page 11 et 12 du préavis). Celles-ci sont totalement imprévisibles, c'est pourquoi une attitude prudente est nécessaire.

Autres question ou remarques d'ordre général

- Un commissaire demande des explications quant à la présence de M. Altermath, ancien Chef de service Finances-Gérances. Le Municipal répond que, suite à l'absence de M. Hersperger, M. Altermath a été mandaté pour aider le service des Finances à clôturer les comptes 2018.
- À la page 14 du préavis, une erreur est signalée. Dans le paragraphe *910-Disponibilités*, au début de la deuxième phrase, le mot correct n'est pas « diminution », mais « augmentation ».

EXAMEN DES COMPTES

Présence de la Municipalité : E. Leimgruber (AG, RH, DAIE, DSI, SIT, SAI), E. Rivier (DF, DU), Michel Renaud (DEP, DASLI), Jacques Ansermet (DJEFS, DC).

Présent·e·s pour les services :

G. Halter (Secrétaire municipal), P. Bacher (Secrétaire municipale adjointe), S. Volet (Chef de service – RH), O. Ruch (Adjointe au Chef du service – RH), B. Rossier (Cheffe de service SAI), R. Schneider (Chef de service – DSI), D. Gnerre (Responsable – SIT), E. Ferrara (Collaborateur – DF), C. Lehrian (Chef de service – DAIE), J. Cainne (Chef de service – DU), G. Garanis (Chef de service – DEP), M. Fawer (Cheffe de service – DJEFS), P. Wiacek (Responsable secteur Sports, DJEFS), S. Gilser (Responsable secteur Éducation, DJEFS), A. Tangerini (Responsable secteur Famille, DJEFS), Marco Pavarini (Responsable secteur Jeunesse, DJEFS), V. Garbani (Adjointe à la Cheffe de service – DASLI), C. Roten (Cheffe de service – DC), N. Chaix (Directrice, Musée Jenisch), F. Zimmermann (Adjointe administrative, Musée Jenisch), F. Lambert (Directrice, Musée Historique), L. Debraine (Directeur, Musée Suisse de l'Appareil Photographique), Y. Buchs (Directeur, Bibliothèque).

Excusé·e·s pour les services :

A. Hersperger (Chef de service – DF), S. Zufferey (Cheffe de service – DASLI).

Administration générale

120.310.01 Votations et élections

Le secrétaire municipal répond qu'il y a simplement eu moins de votes et élections que prévus.

121.3101 Impression brochures budget, comptes et rapport de gestion

Le secrétaire municipal indique que le budget a été sous-évalué pour ce poste.

Service des Ressources humaines

141.30.91 Frais de formation du personnel

Le Chef du service des RH explique que le mandat avec une entreprise de formation (Ismat Consulting SA) est étalé sur deux ans et a été moins sollicité que prévu. L'effort effectué par le service pour proposer des formations reste identique.

141.31.85 Honoraires pour prévention et médiation pour gestion des relations de travail conflictuelles

Au vu de la forte augmentation de ce poste, un commissaire demande combien de cas cela concerne.

Le Chef de service dit ne pas pouvoir donner de réponse sur le nombre de cas. Il indique que pendant longtemps le mandataire externe (crise.ch), auquel les collaborateurs de la Ville peuvent faire appel gratuitement et de manière anonyme, n'avait pas été sollicité. Il explique que service des RH n'est pas au courant du détail (nom, cause) des démarches initiées par les collaborateurs auprès du mandataire externe. La Commune ne fait que payer les factures (relevé trimestriel). Ce n'est par contre pas les RH qui jouent le rôle de médiateur, car le service doit rester neutre. Si une médiation n'aboutit pas, le service en est informé, le Chef de service en parle à la Syndique intervienne pour trouver une solution adéquate.

Un deuxième commissaire demande pourquoi le Chef de service et la Municipalité n'ont pas plus d'explications. Si le budget est multiplié par six (CHF 43'681.00 dans les comptes, CHF 7'000.00 au budget), cela est interpellant.

Un troisième commissaire demande si ces coûts supplémentaires sont liés à la crise municipale. Cela ne

semble pas être le cas. Le commissaire ajoute alors que cela est inquiétant.

Un quatrième commissaire estime que ces questions de médiation et gestion de conflits ne sont pas de l'ordre de la Cogest. La Syndique rejoint les propos de ce commissaire et dit qu'il faut espérer que cela ira mieux en 2019.

Note : Pour ce compte, le rapporteur a demandé, le 29 mai, de recevoir les détails des opérations ainsi que les pièces justificatives concernant ce compte. Le 4 juin, la Municipalité a fait parvenir au Président (copie à toute la Commission de gestion) une capture d'écran montrant les neuf opérations de l'année pour des montants entre CHF 1'508.00 et CHF 11'755.00. Les libellés des écritures sont « relevé de prestation (sensibilisation/entretiens) » et « relevé de prestation (médiation) ». La Municipalité a refusé de transmettre les libellés auxiliaires de ces opérations et les factures au motif de « [...] procédures en cours qui concernent certaines de ces données [...] » et « [...] en vertu du respect de la loi sur la protection des données ».

141.4361.04 Correctif de la masse salariale (vacance des postes trois mois)

Le correctif se trouve à ce poste pour le budget puis il est ventilé dans les comptes concernés. Un commissaire demande si il est nécessaire de conserver cette ligne au budget. La Syndique indique qu'il faut la conserver. Le Municipal des Finances répond qu'il s'agit d'un héritage du Syndic précédent. C'est artificiel, mais la pratique montre que cela est utile.

141.4362 Remboursement de frais

Il s'agit d'un remboursement effectué par l'assurance La Bâloise.

Service des affaires intercommunales

150.3011 Traitements

Un commissaire remarque que les comptes ne semble pas montrer le sous-effectif évoqué lors de la discussion sur le rapport du service. La Cheffe de service indique qu'il y a eu un congé maternité et un congé maladie et que le remboursement de l'assurance concernant ces deux absences arrivera après coup. Aucun personnel auxiliaire (intérimaire) n'a été engagé.

150.3189 Affaires intercommunales

La Cheffe de service indique qu'il s'agit d'un vieux compte qui est toujours budgétisé à CHF 3'000.00. Il est utilisé notamment pour faire des cadeaux aux Syndics quittant leur fonction.

Direction des systèmes d'information

190.3182 Téléphones et télécommunications

Un commissaire demande si le passage au système de téléphonie IP amène de réelles économies. M. Ferrara (DF) indique que les frais de téléphonie et télécommunication sont répartis entre les services selon une clé de répartition qu'il est important de ne pas changer afin d'observer l'évolution au fur et à mesure des années. Pour 2018, le total du poste *.3182 Téléphones et télécommunications* dans les comptes est 20% plus bas que le total au budget. Il y a donc une répercussion avec la mise en place du système IP.

Concernant la ventilation de ces coûts, M. Ferrara explique encore qu'il n'est pas possible de faire de l'analytique pure. Le service des Finances s'applique à mettre en place des mesures de ventilation plus précises lorsqu'il s'agit de domaine intercommunal. Par ailleurs, l'entrée en vigueur du MCH2 en 2021 apportera beaucoup de travail pour s'y adapter.

Le Chef de service de la DSI indique qu'il n'y a pas forcément d'économie mais que le système procure une plus grande rapidité dans le travail.

190.4362 Remboursement de frais

Il s'agit là de revenus issus de l'installation et de la maintenance du système informatique de l'ARAS.

190.4902 Imputations internes de bien, services et marchandises

Il s'agit d'une écriture technique concernant les frais imputables au REVE.

Direction des finances

200.3183 Frais bancaires

Les tarifs bancaires augmentent. Il est nécessaire d'adapter le budget.

200.3210 Intérêts débiteurs sur emprunts à court terme et divers

Voir aussi le compte *200.4221 Intérêts sur divers placements*. Il s'agit notamment d'intérêts négatifs sur des emprunts.

200.3185.01 Contentieux et avis de droit

Suite à la demande d'un commissaire, le détail de ce compte est affiché à l'écran. Il s'agit de 22 opérations, touchant plusieurs dossiers. Le Municipal passe en revue les noms des avocats qui apparaissent et explique pour quel dossier ils sont mandatés. Sont cités l'affaire « Apollo », la suspension des municipaux, des affaires liées à la DU, conflits de personnel, opposition à la halte MVR. L'explication sur certaines opérations n'étant pas données, la commission fait la demande par oral d'avoir accès au détail de ce compte et à toutes les pièces justificatives.

Note : Le 13 mai 2019, puis le 29 mai, la commission a demandé le détail de ce compte ainsi que les 21 factures en question. La municipalité a répondu le 4 juin et fait parvenir au Président (copie à toute la Commission de gestion) une capture d'écran montrant les 22 opérations de l'année dont les montants sont compris entre CHF 554.10 et CHF 30'219.00. Le total des 21 factures se monte effectivement à CHF 178'957.00 car il y a une extourne de CHF 20'000.00 le 31.12.2018 « report de crédit 2017 s/ 2018 virés sur compte finances ». La Municipalité a refusé de transmettre les libellés auxiliaires de ces opérations et les factures au motif de « [...] procédures en cours qui concernent certaines de ces données [...] » et « [...] en vertu du respect de la loi sur la protection des données ».

200.3185.06 Etudes financières et économiques

Participation au mandat pour l'étude des charges des villes-centres. Un commissaire constate que le budget 2019 est à CHF 20'000.-. La réponse donnée par écrit par M. Altermath est que le montant au budget 2019 est un « crédit pour la mise en place d'un SCI (Système de Contrôle Interne) et diverses études financières ponctuelles selon nécessités du moment ».

220.3187 Emoluments dus à l'État pour la perception des impôts

Ce montant est plutôt faible et représente 0,5% du montant de recettes fiscales (environ 70 millions).

220.4011 Impôt sur le bénéfice net des personnes morales

Un commissaire demande pourquoi avoir mis un budget si élevé sachant que la RIE 3 entrerait en vigueur en 2018. M. Altermath répond que, lors de constitution du budget en 2017, la situation n'était pas assez claire quant aux réelles répercussions de la RIE 3. La situation sera plus claire sur les comptes 2019.

252.3080 Personnel intérimaire facturé par des tiers

Il s'agit du service de conciergerie fourni par l'OSEO. Ce poste est à mettre en regard avec l'économie sur *252.3011 Traitements du personnel*.

252.3141.01 Bris de glaces

252.3141.02 Dégâts d'eau

Ces dépenses sont couvertes par le compte 252.4801 *Prélèvement sur le fonds pour risque non-assurés*. Il s'agit principalement de dégâts dans les cours d'écoles.

253.3012 Salaires des concierges auxiliaires

Les concierges auxiliaires sont très souvent des locataires. Ils reçoivent un défraiement pour leur travail.

253.41 Entretien courant des bâtiments

Le montant est plus bas que le budget car des projets ont été reportés.

254 Swiss Media Center

Le bâtiment a coûté plus qu'il n'a rapporté en 2018. Les raisons sont l'amortissement de deux crédits, la diminution de la surface louée suite à la cessation d'un droit de superficie de 8 ans accordée à la Fondation de Nant et les investissements pour travaux spéciaux liés au CAD.

256.3141 Entretien courant des bâtiments

Le Municipal confirme que ce compte a été sous budgetisé en 2018 et que le budget 2019 a été adapté. Un commissaire demande s'il s'agit du « problème de mouches ». Il est répondu que ce n'est pas cela qui a provoqué le dépassement de budget. Par ailleurs, une entreprise spécialisée a été engagée pour traiter le problème de mouches qui est récurrent (saisonnier) et lié à la matière des panneaux d'isolation extérieure du bâtiment.

257.4271.01 Loyer Grenette

Suite au changement de locataires (départ du Service culturel, agrandissement de l'Office du tourisme), le loyer revu à la baisse (adaptation au taux hypothécaire de référence).

257.4362 Remboursement de frais

Un commissaire demande pourquoi le budget était si haut. M. Altermath répond par écrit que jusqu'à fin 2013, il s'agissait de la refacturation à Sécurité Riviera des locaux loués par la Commune à Jura 3 (257.3161). Dès 2014, les locaux sont utilisés par la Fondation Vevey Ville d'Images. La prestation communale intégrée dans la convention liant l'État de Vaud, la Commune et la Fondation ; le loyer convenu est de CHF 6'000.00 par année. Le budget 2020 devra être corrigé.

259.3141.31 Travaux d'entretien spéciaux

Quel est le motif de l'économie ? Il est répondu par écrit qu'il s'agissait de travaux d'assainissement « reportés à plus tard » mais pas inscrits au budget 2019. Détails du budget 2018 :

Assainissement du 2ème sous-sol et aménagement de locaux d'archives	CHF 20'000.00
Assainissement des conduites eau potable	CHF 30'000.00

265.3141 Entretien courant du bâtiment (café)

Travaux de raccordement au CAD et rénovation des toilettes du local des scouts. Il s'agit donc d'investissements ponctuels.

265.3141.31 Travaux d'entretien spéciaux

Travaux d'assainissement du stand de tir 50 mètres.

274.3141 Entretien courant

Un dégât d'eau sur la toiture du solarium aux Bains-Payes a provoqué un coût supplémentaire.

274.4271 Loyer Buvette

Le titulaire du bail veut arrêter et il a choisi un repreneur pour le bail et le fonds de commerce. La DF n'a

donc pas de possibilité de choisir le repreneur car le montant du fonds de commerce dépasse la capacité d'engagement de la Municipalité. Un avis de droit a été demandé pour savoir quelles sont les possibilités avec ce bail commercial.

275.3124 Chauffage piscines

Les températures caniculaires ont fait baisser les frais de chauffage.

275.3188 Enlèvement des ordures

275.3188.201 Traitement incinérables

Mauvaise ventilation des factures. Tout doit être dans le compte 275.3188.

2962.3309 Diminution des stocks de vins et eaux de vie

2962.4355 Ventes de vins et moûts

Grosse baisse des ventes. En cause les difficultés du marché des vins, l'absence du régisseur des vignes et la suppression du rabais de 10% accordés aux collaborateurs de la Ville et aux membres du Conseil communal (contrepartie au compte 121.3099 *Rabais privilégiés accordés sur les ventes des vins de la commune*).

Direction de l'architecture, des infrastructures et de l'énergie

300.3114 Vêtements de travail

Achats de casques, chaussures, vestes, ainsi que des vêtements pour les concierges. Le Chef de service indique qu'il y a une volonté que les concierges soient reconnaissables, notamment dans les établissements scolaires et les unités d'accueil.

300.3185.02 Honoraires dispositif mesures Quai Perdonnet

Le Chef de service indique qu'il s'agit de relevés de géomètres (réguliers), d'analyses de géotechniciens. Au budget 2019, il s'agit des comptes 300.3185 *Honoraires, études et frais d'expertises* avec un montant de CHF 267'000.00.

Direction de l'urbanisme, de la mobilité et du développement durable

351.3080 Personnel intérimaire facturé par des tiers

Remplacement de deux personnes malades par l'engagement d'intérimaires. Il y a donc une économie au compte 351.3011 *Traitements du personnel* provoquant une augmentation dans le compte 351.3012 *Salaire du personnel auxiliaire* et dans 351.3080 *Personnel intérimaire facturé par des tiers*. Compensation avec le compte 351.4361.02 *Ristournes d'assurances*.

351.3111 Achats de mobilier, de machines et d'équipements techniques de bureau

Une nouvelle application n'a pas été payée en une seule fois car elle se paie sous forme d'abonnement.

351.3189 Consult. orthophoto, cadastre numérique Cotisations

Il s'agit d'une facture de l'État de Vaud pour la consultation du Registre foncier. Cette charge était précédemment comptabilisée sous le compte 351.3185 *Honoraires*.

351.4313 Permis de construire et permis d'habiter

Le Municipal reconnaît que ce poste est surévalué au budget et qu'une attitude prudentielle devra être prise pour le budget 2020.

Direction des espaces publics

400.3526.01 Participation à l'assainissement de la décharge SAVIEZ 3

Budget et comptes gérés par la Commune de Montreux et facture envoyée à Vevey en fin d'année. Les teneurs toxiques étaient moins présentes car la décharge arrive en bout d'assainissement.

410.3113 Achats de matériel de fêtes

Pas de renouvellement de matériel car pas nécessaire. Des prêts de matériel aux communes voisines pour certains gros événements permettent également d'économiser à ce poste.

410.3163 Locations d'objets mobiliers et de matériel pour manifestations organisées par des tiers

Surestimé au budget 2018, CHF 22'000.00 au budget 2019.

412.3147 Travaux et transports exécutés par des tiers

Peu d'algues à évacuer en 2018.

420.4313 Permis de fouilles et de dépôts

Quatre gros permis délivrés par la DU en 2018 : construction Rue du Nord et Rue des Marronniers, aménagements de la gare CFF, travaux à l'Avenue de la Prairie et travaux à l'Avenue Nestlé et Avenue de Savoie. Il y a aussi des permis liés à des travaux pour la FDV.

430.3141.31 Travaux d'entretien spéciaux

Rénovation du bureau au centre horticole (Av. Major Davel) et étude pour la rénovation du bâtiment principal.

Convention 3 villes pour gestion des déchets

Le Chef de service explique que 2018 était la première année des trois ans de convention entre Vevey, La Tour-de-Peilz et Montreux. Le but de cette collaboration est de faire des économies d'échelle. Le ramassage des déchets organiques aux éco-points est partagé avec les deux autres communes, mais pour les déchets gastro verts ce n'est pas la même filière. Un document analytique se trouve à la dernière page du préavis 13/2019. Le budget était de 1,3 millions et les comptes sont au final à environ 1,1 millions. Cela satisfait la direction.

440.3188.101 à .109 Collecte et transport des déchets

Voir page 6 du préavis. Montant au budget CHF 350'000.00, total effectif dans les comptes CHF 327'000.00.

460 Egouts

Certains amortissements n'étaient pas budgétisés (comptes 460.3311.12 à 460.3311.15). En contrepartie, quatre prélèvements sur le fonds de réserves des collecteurs (comptes 460.4811.12 à 460.4811.15).

Direction de la jeunesse, l'éducation, de la famille et des sports

501.3011 Traitements du personnel

501.3012 Salaires du personnel auxiliaire

Un commissaire s'interroge sur la raison de montants, au poste *Salaires du personnel auxiliaire*, surpassant très souvent le budget. La Cheffe de service indique qu'il ne faut pas engager inutilement, et que parfois il n'est pas toujours évident de trouver les bonnes personnes au bon moment. Mme Fawer exprime aussi que la carence de 3 mois est une fausse bonne mesure, car pas toujours applicable dans son service (les demandes de dérogations représentent du travail administratif supplémentaire).

501.3185 Honoraires pour études diverses

Il s'agit du coût de l'audit, «rapport d'immersion», évoqué dans le rapport général de la Cogest.

501.3662.02 Subventions pour les frais d'échanges de classes

Les échanges de classes sont à l'initiative des enseignants car ce n'est pas dans la capacité du service. Ce montant est donc toujours gardé au budget. Le dernier voyage remonte à trois ans.

501.3522 Frais d'écolages versés à d'autres communes

Elèves veveysans étudiant à l'extérieur de la Commune, notamment les étudiants en programme de sport-études.

501.4522 Ecolages facturés aux communes

Elèves venant d'autres localités, mais étudiant à Vevey. Ce montant fluctue beaucoup d'année en année.

501.4901 Imputations internes de frais de personnel

Imputation d'une partie des salaires de direction au REVE. Imputation décidée début 2018 ce qui explique l'important dépassement par rapport au budget.

505.4171 Locations à des tiers et nuitées

Ce montant est plus bas que le budget à la suite de l'entrée en vigueur de l'arrêté fédéral sur la gratuité des activités extra-scolaires. Cependant le nombre de nuitées est équivalent à 2017. Une analyse de l'impact de l'arrêté fédéral sera effectué sur deux ans (2018 à 2020). Au niveau cantonal, un groupe de travail a été mis en place.

506.3655.01 Subvention au Passeport vacances de Vevey et environs

Une mesure engagée en 2017 n'a pas fonctionné (manque d'inscriptions). Elle a été remise au budget 2018, mais pas mise en oeuvre pour les mêmes raisons qu'en 2017.

509.3189 Frais d'interprètes et de traducteurs

Les prestations d'interprètes sont généralement organisés par les établissements scolaires.

509.4512 Subsidés cantonaux

Un commissaire demande si le subside n'a pas été dépensé. Non, il a été reçu rétroactivement pour des activités les années précédentes.

520.3189 Conférences, spectacles et autres manifestations

Impact de l'arrêté fédéral sur la gratuité. Moins d'activités organisées.

522.4512.01 Subsidés aux frais d'exploitation (classes secondaires)

Sous budgétisé. Oubli du financement des classes SESAF.

Direction de la Sécurité

600.3521 Participation à la charge nette de l'Association de communes Sécurité Riviera

On est dans le tir pour 2018. Ces frais augmenteront en 2019 en raison de la Fête des Vignerons.

600.3659 Subventions, dons, frais divers

Financement des animations de Noël

6552.3144 Entretien des hydrants

6552.3144.01 Nouvelles canalisations et hydrants

Plusieurs questions sont posées concernant ces deux postes dont les réponses ont été données par écrit par la DAIE :

1. *Existe-il un plan annuel d'entretien, une planification du renouvellement?*

Il existe un contrat d'entretien qui prévoit le contrôle de 50 % du parc des bornes hydrantes. Des rapports sont établis et visibles dans la base de données de l'entreprise externe mandatée (Hinni SA, base accessible par internet). Suite à ces passages, suivant le degré d'urgence, des travaux sont entrepris avec une planification sur deux ans. Sont inclus dans ce compte tous les travaux de réparation et le contrat d'entretien annuel (CHF 12'209.50).

2. *Pourquoi le budget 2018 est-il dépassé (6552.3144 et 3144.01)?*

Les infrastructures souterraines peuvent s'avérer obsolètes. En cas de fuite ou de rupture de conduites d'un des SI, les autres (services et prestataires) sont appelés à se prononcer pour profiter de la fouille et procéder également à un assainissement. Ceci ne pouvant donc être planifié, nous sommes tributaires de ce mode de collaboration. Par conséquent, on peut avoir des variations importantes non prévues ce qui explique le dépassement en 2018. Des subsides doivent encore être touchés.

3. *Sur quelle base les subsides de l'ECA sont-ils octroyés (base légale, taux, etc.)?*

La base légale est la loi sur le service de défense contre l'incendie et de secours (LSDIS) et son règlement sur la participation aux frais de prévention contre l'incendie et les éléments naturels (RPFPIEN). En moyenne le subside est de l'ordre de 30% à 50%. Pour 2017, l'ECA a versé CHF 30'030.00.

Direction des affaires sociales, du logement et de l'intégration

700.3011 Traitements du personnel

700.3012 Salaires du personnel auxiliaire

700.4361.02 Ristournes d'assurances

Le montant du compte 700.3012 Salaires du personnel auxiliaire est plus élevé que dans le budget car il y a eu des arrêts maladie au sein du personnel fixe. Les ristournes d'assurance compensent une partie.

703.3011 Traitements du personnel

Le poste de Délégué à l'intégration était vacant durant une partie de l'année.

751 Facture sociale et AVASAD

M. Altermath explique que les coûts des comptes 751.3515.01 à .09 sont compensés par la recette au compte 200.4529 Encaissement du fonds de péréquation directe horizontale (couche population).

Direction de la Culture

815.3653.01 Garantie du déficit d'exploitation de la salle del Castillo

Le budget est basé sur les années précédentes en espérant que le déficit soit minimum.

82021.3060 Frais de déplacements et débours

Sans direction et en sous-effectif, il y a forcément moins de frais à ce poste.

82021.3101 Impressions publicitaires

Un papier moins chers a été choisi pour le programme d'expositions.

82021.3181 Frais d'affranchissements

Peut-être sur budgétisé. Ce montant ne représente pas tous les envois car les courriers promotionnels sont compris dans le budget de chaque exposition.

82021.3302 Pertes comptables sur papiers-valeurs du patrimoine financier

Il s'agit de titres liés à une donation de 5,7 millions. Durant le dernier trimestre 2018, les cours des titres se sont effondrés causant un résultat négatif sur l'année.

82021.3185.02 Honoraires et frais d'expertises

Il s'agit des frais pour l'étude commandée par la Municipalité et la DC, et effectuée par l'entreprise Evalure. Cette étude porte sur l'organisation de la DC et des musées.

8203 Musée Suisse de l'Appareil Photographique

M. Debraine explique qu'il a repris en 2018 le budget établi par ses prédécesseurs. Il indique aussi que le personnel auxiliaire a augmenté notamment pour le poste de concierge. On constate que le travail est moins bien fait par des personnes en poste auxiliaire qui changent régulièrement. Il est nécessaire d'exiger du mandataire externe d'assigner un collaborateur pour le musée.

82041.3060 Frais de déplacements et débours

Déplacements pour rencontrer des restaurateurs d'art et pour aller chercher une oeuvre.

82042.3124 Chauffage

Sous budgétisé depuis longtemps. Le total du compte est toujours autour de CHF 15'000.00.

8311.4362.01 Participation de tiers

Un commissaire demande pourquoi le Repair Café n'a pas lieu plus souvent. Le Directeur de la bibliothèque répond que c'est un événement organisé et géré par des bénévoles donc il dépend des disponibilités et de l'engagement de ceux-ci. Par ailleurs, la Fondation Brentano a stoppé son soutien à la Bibliothèque car elle ne souhaite plus que le don soit utilisé pour des salaires. Pro Helvetia soutient les événements liés au jeu vidéo.

Direction de la jeunesse, l'éducation, de la famille et des sports

9522.3060 Frais de déplacements et débours

Civiliste engagé pour quelques mois suite à un départ. Les civilistes ne peuvent pas être comptabilisés sous 9522.3011 ou 9522.3012.

Tableaux récapitulatifs (pages 121 et suivants de la brochure des comptes)

M. Ferrara explique que les changements dans les dicastères compliquent les choses et qu'il y a des limites techniques pour l'organisation de la comptabilité.

9123 Terrains et bâtiments du patrimoine financier

L'inventaire des immeubles se trouve à la page 172.

Autres questions ou remarques

Locaux loués à la Rue du Simplon 48

M. Altermath confirme que jusqu'au 30.08.2018 les loyers ont été payés par Operation Project à la gérance. La Commune a repris les deux baux de sous-sous-location d'Operation Project au 01.09.2018. Elle s'acquitte du loyer et de l'acompte de charges pour un montant de CHF 2'660.00 par mois et encaisse les loyers des deux sous-locataires (CHF 1'900.00 et CHF 1'300.00, soit CHF 3'200.00 par mois). La Commune est libérée de son bail au 30.09.2019. La Commune devra payer le décompte final de charges au 30.09.2019. D'éventuels travaux de remise en état (hors usure normale des locaux) déterminés à l'état des lieux de sortie seront à charge des sous-locataires qui ont occupé les locaux.

La commission a reçu du service des Finances une capture d'écran du logiciel de comptabilité montrant quatre paiements de CHF 2'660.00 (comptabilisés le 16.08.2018) à la régie en charge des locaux loués, puis quatre encaissements CHF 1'300.00 d'un sous-locataire et quatre encaissements de CHF 1'900.00 de l'autre sous-locataire.

Publication des comptes annuels

Un commissaire fait remarquer qu'il n'est pas plaisant de lire dans la presse des articles au sujet des comptes de la Ville alors que les membres de la Cogest ne les ont pas encore reçus. La Syndique répond que la Municipalité n'a malheureusement pas eu le temps de gérer cet aspect, les services n'ont pas pu s'en occuper. Elle précise que le préavis a été validé le mardi avant la conférence de presse et que durant cette rencontre avec les media, la brochure n'est pas distribuée. Un embargo pourrait être mis sur cette information, mais il n'a pas été demandé. La Municipalité pourrait prendre exemple sur le canton dans sa manière de communiquer. À ce sujet, le Municipal des Finances dit avoir connaissance du problème et précise que les chiffres donnés à la presse sont très généraux.

Répartition des frais d'affranchissements, de téléphonie et de télécom

Les totaux approximatifs ci-dessous sont transmis oralement par le service suite à des questions sur ces deux postes.

	<u>Budget 2018</u>	<u>Comptes 2018</u>	<u>Différence</u>
Total « Téléphones, Télécom »	Env. CHF 240'900.00	Env. CHF 209'000.00	Env. CHF 31'900.00
Total « Affranchissements »	Env. CHF 138'000.00	Env. CHF 114'000.00	Env. CHF 24'000.00

DASLI : Présentation de l'Adjointe Cheffe de service

Le Municipal M. Renaud explique qu'en 2019, la DASLI devient la DASLIGe pour afficher le secteur Gérances. Mme Valérie Garbani, Adjointe à la Cheffe de service de la DASLI engagée au 01.05.2019, se présente aux membres de la Cogest, indique qu'elle est avocate et qu'elle détient un brevet fédéral de gérant d'immeuble. Elle explique brièvement son parcours professionnel : avocate au service juridique d'une régie immobilière à Genève, consultante en droit du bail pour trois régies à Lausanne et administratrice de PPE au sein d'une gérance immobilière.

Un commissaire fait remarquer que Mme Garbani a les compétences et l'expérience pour occuper un poste de Chef de service et lui demande si elle pense se « contenter » de ce poste. Mme Garbani répond qu'elle ne vise pas le poste de Cheffe de service et qu'elle souhaite se concentrer uniquement sur le secteur Gérances.

Vote du préavis 13/2019 « Comptes communaux de l'exercice 2018 »

La commission accepte à l'unanimité les conclusions du préavis. Ont participé au vote, Mesdames et Messieurs Butty, De Stefanis, Jerbia, Kambale, Perfetta, Rentsch, Riesen, Rusterholz et Vincent.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 13/2019 du 8 mai 2019, concernant « Comptes communaux de l'exercice 2018 »
VU le rapport de la commission de gestion chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

décide

d'approuver les comptes de l'exercice 2018, soit :

1. Comptes de la Ville
2. Comptes des fonds spéciaux gérés par la Ville

et d'en donner décharge à la Municipalité.

Au nom de la commission :



Gilles Perfetta
Rapporteur